

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DEVOS GROUP

1. Code de conduite de Devos Group

Tri, conditionnement et commercialisation des fruits frais selon les 'meilleures pratiques' et en utilisant de manière économiquement responsable les techniques les plus avancées, pour obtenir la meilleure qualité possible, conformément aux normes légales de sécurité alimentaire, aux exigences des cahiers des charges spécifiques au secteur, cahier des charges client et entrepreneuriat durable et responsable (= éthique et respectueux de l'environnement et du climat). Devos Group formule chaque année des objectifs mesurables pour que l'entreprise puisse se développer. Les ressources nécessaires (personnel, informations et ressources financières) sont mises à disposition pour y parvenir.

Devos Group s'efforce d'améliorer continuellement grâce à un suivi court et à une évaluation fréquente (interne et/ou externe) de la mise en œuvre de chacun des sujets ci-dessous. Les irrégularités sont, après analyse des causes, corrigées par la mise en œuvre de mesures correctives et préventives, y compris la mise à jour des procédures et des méthodes de travail si nécessaire.

2. Code de conduite pour les fournisseurs/sous-traitants

Devos Group attend de chaque fournisseur/sous-traitant qu'il adhère au même code de conduite que Devos Group lui-même, plus spécifiquement décrit dans les sujets ci-dessous. Chaque fournisseur/entrepreneur désignera au moins une personne dans son entreprise qui gèrera ces sujets. À la demande de Devos Group, le fournisseur/sous-traitant peut démontrer que ces exigences ont été mises en œuvre dans la mesure applicable aux produits/services fournis. La déclaration fournisseur signée confirme cet engagement.

3. Général

- ✓ Respect de la législation locale et européenne.
- ✓ Respect de la législation du pays de destination concernant le produit échangé.
- ✓ Répondre aux exigences spécifiques des clients.
- ✓ Identification de l'ensemble des parties prenantes (intéressés : salariés, riverains, clients, fournisseurs, public, associations...) et des problématiques sectorielles. Y compris l'identification et la mesure de l'impact potentiel direct et indirect sur les droits humains des parties prenantes. Si Devos Group a un impact négatif sur les droits de l'homme chez l'une des parties prenantes, ce problème est également résolu efficacement au moyen d'un plan d'action comprenant des mesures correctives.
- ✓ Devos Group dispose d'un système transparent pour signaler de manière confidentielle et gérer les conséquences sur les droits de l'homme sans crainte de représailles à l'encontre de l'auteur.

4. Qualité

- ✓ Infrastructure adaptée et application d'installations et de technologies avancées
- ✓ Achat de fruits et d'emballages de bonne qualité
- ✓ Surveillance de la qualité pendant le stockage, le tri et l'emballage de fruits à long et court terme

- ✓ Des procédures et méthodes de travail (décrites dans le manuel qualité), adapté à l'évolution des conditions de production et aux dispositions légales
- ✓ Les collaborateurs de Devos Group sont impliqués dans la stratégie commerciale et encouragés dans le processus d'amélioration continue
- ✓ Aligner la qualité des emballages avec les attentes des clients
- ✓ Transport conforme aux exigences de qualité des fruits
- ✓ Enregistrement des incidents, plaintes et mesures correctives
- ✓ Évaluations internes et externes fréquentes, y compris des ajustements
- ✓ Reporting d'avancement à la direction et à l'atelier
- ✓ Vérification du manuel qualité

Devos Group a nommé des responsables qui surveillent la qualité tout au long du processus, allant de la « réception des marchandises achetées » au « tri et emballage » en passant par le « chargement des commandes ».

5. La sécurité alimentaire

- ✓ Évaluation cohérente du HACCP par une équipe multidisciplinaire HACCP
- ✓ Traçabilité des fruits et des emballages du producteur au client conformément à la législation
- ✓ Achat de matières premières alimentaires (fruits, matériaux d'emballage, excipients)
- ✓ Services de sécurité alimentaire (transport, interventions techniques, étalonnages, lutte antiparasitaire)
- ✓ Renforcer la culture de sécurité alimentaire parmi les employés pour encourager un comportement responsable dans le domaine de la sécurité alimentaire
- ✓ Système de lancement d'alerte pour les signalements anonymes en matière de sécurité alimentaire
- ✓ Authenticité garantie du produit
- ✓ Des procédures et une méthodologie de travail (décrites dans le manuel qualité), qui évoluent avec l'évolution des conditions de production et des dispositions légales
- ✓ Enregistrement des incidents, plaintes et mesures correctives
- ✓ Évaluations internes et externes fréquentes, y compris des ajustements
- ✓ Reporting d'avancement à la direction et à l'atelier
- ✓ Vérification du manuel qualité

Devos Group a nommé un responsable qui dirige l'équipe HACCP et fait le nécessaire pour garantir la sécurité alimentaire au sein de Devos Group.

6. Politique d'achat

Devos Group achète auprès de fournisseurs certifiés GFSI ((Chain of Custody) Global GAP, BRC, IFS) et qui produisent de manière éthique et respectueuse de l'environnement. Le fournisseur de Devos Group, quant à lui, achète uniquement auprès de fournisseurs qui répondent à cette exigence. Au moins démontrable sur la base de ces certificats GFSI et de la déclaration fournisseur signée, éventuellement complétée par des validations telles que GRASP, Smeta, Ecovadis, ISO26000... (éthique) et/ou Leaf, Planetproof, ISO14000... (écologiquement responsable).

Devos Group a nommé un responsable qui maintient une politique d'achat éthique et respectueuse de l'environnement au sein de l'entreprise.

7. Environnement/climat

En plus d'une politique d'achat respectueuse de l'environnement, Devos Group s'engage en faveur de l'environnement/climat des manières suivantes :

- ✓ Devos Group dispose de tous les permis et autorisations accordés par le gouvernement pour exercer ses activités conformément à la législation environnementale/climatique applicable.
- ✓ Les efforts que Devos Group déploie en faveur de l'environnement/climat en investissant, entre autres, dans des panneaux solaires, la récupération de chaleur, le contrôle de fréquence, l'éclairage LED, les formeuses de caisses et de plateaux, se traduisent par d'importantes économies annuelles sur la consommation d'électricité et de fioul.
- ✓ La production électrique des panneaux solaires est de 2750 MWh/an. Devos Group est ainsi un fournisseur net d'électricité.
- ✓ Cellules de refroidissement efficaces fonctionnant à l'ammoniac (anciennement gaz de refroidissement nocifs pour le climat).
- ✓ Devos Group tente de réduire la montagne de déchets en optimisant en profondeur les processus de production, en réduisant le gaspillage alimentaire, en utilisant des emballages réutilisables, en passant du plastique au carton, en passant à des produits sans autocollants ou des étiquettes biodégradables, en fermentant la biomasse, etc.
- ✓ Revaloriser les flux de déchets
- ✓ Économies sur la consommation d'eau et le traitement des eaux usées.
- ✓ Enquête sur la durabilité des producteurs : motiver les producteurs de fruits à faire des efforts supplémentaires en faveur de l'environnement/du climat + suivre les efforts en cours en vue de rédiger des objectifs réalisables.
- ✓ Transport par société sœur avec des camions répondant à la norme Euro 6.
- ✓ Transport interne avec des chariots élévateurs chargés d'énergie verte fournie par des panneaux solaires Devos

Devos Group a nommé un responsable qui respecte les obligations légales, surveille la consommation et étudie, consulte et met en œuvre les opportunités d'amélioration.

8. Santé, sécurité et bien-être

Analyses de risques, évaluation annuelle, plan pluriannuel de prévention en matière de santé et de sécurité, dossier de prévention et d'intervention incendie, plan d'urgence de l'entreprise, enregistrement et déclaration des accidents et incidents, exercice d'évacuation, accueil, EPI, formation, consignes, manipulation de produits chimiques agents, inspection de l'éclairage de secours, de l'outillage, de l'alarme incendie, des équipements en hauteur, ...

Devos Group a désigné un responsable de la politique de prévention qui assure la santé, la sécurité et le bien-être au travail.

9. Ressources humaines (HR)

Recrutement responsable du personnel. Contrat de travail, règlement du travail et emploi conformément au règlement du travail. Offrir une rémunération, des congés et des jours de repos corrects. Interdiction de retenir des documents personnels. Aucun retenue sur le salaire. Préparation correcte de l'administration des salaires. Paiement conformément aux accords. Réalisation correcte du licenciement, indemnité de fin d'emploi, retrait des autorisations. Plan de formation. Méthode de travail inscrite dans la procédure RH.

Devos Group a désigné un responsable de la mise en œuvre correcte de ces éléments.

10. Code de base ETI :

Les personnes derrière Devos Group se comportent de manière honnête et respectueuse les unes envers les autres et envers les relations commerciales de l'entreprise. Devos Group souscrit au code de base ETI, qui constitue la base de ce code de conduite positif :

- ✓ Pas de travail forcé
- ✓ Liberté d'association et droit de négociation collective
- ✓ Conditions de travail sûres et hygiéniques
- ✓ Pas de travail des enfants
- ✓ Salaire vital
- ✓ Les horaires de travail ne sont pas excessifs
- ✓ Pas de discrimination
- ✓ Emploi régulier
- ✓ Pas de violence ou de harcèlement physique ou mental

Devos Group a désigné un responsable pour mettre en œuvre les droits humains et de communiquer les principes ETI au personnel, aux fournisseurs et aux sous-traitants. Ce code de conduite s'applique à tous les employés de Devos Group. Les intérêts privés et commerciaux sont toujours subordonnés à ces valeurs éthiques. Si vous constatez que l'intégrité de l'entreprise, de ses collaborateurs ou de ses relations commerciales est menacée, vous devez le signaler au responsable ETI de Devos Group. Vous pouvez également contacter cette personne si vous avez des questions.

11. L'éthique des affaires

Devos Group a une politique commerciale éthique :

- ✓ Concurrence et commerce équitables tels que déterminés par la loi
- ✓ Prévention contre la fraude (fraude alimentaire)
- ✓ Lutte contre la corruption
- ✓ Protection contre les menaces délibérées contre la sécurité alimentaire (défense alimentaire)

Les intérêts privés et commerciaux sont toujours subordonnés à ces valeurs éthiques. Devos Group a désigné un responsable chargé de former les collaborateurs à l'éthique des affaires et de veiller à la bonne application de cette politique éthique des affaires. Si vous constatez que l'intégrité de l'entreprise est compromise, vous devez le signaler à la personne responsable. Un auditeur externe procède chaque année à l'examen des comptes légalement requis, qui n'a révélé aucune anomalie.

12. Communication

- ✓ Communication externe pour toutes les parties prenantes : la déclaration politique est accessible à tous via le site www.devosgroup.com.
- ✓ Le personnel reçoit une formation à la réception qui couvre les sujets abordés dans cette déclaration de politique. Ceci est répété lors de la formation de recyclage annuelle pour tout le personnel. La déclaration de politique est également incluse dans la brochure de bienvenue.
- ✓ Les fournisseurs/sous-traitants seront informés personnellement lors de la signature de la déclaration du fournisseur.
- ✓ Rapports confidentiels via un système de plaintes interne, un conseiller confidentiel interne ou via la page de contact du site Web.

Devos Group a nommé un conseiller confidentiel qui discute des rapports en interne et fournit des commentaires sur les résultats au déclarant. La boîte à suggestions interne avec formulaire est également accessible à tous.

13. RGPD

La gestion et la sécurité des données personnelles des citoyens européens sont réglementées par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

- ✓ Lors du traitement des données personnelles des salariés, Devos Group se limite aux données nécessaires au respect des obligations légales et sociales, à la mise en place d'une bonne administration du personnel, au bon déroulement du traitement et de l'administration salariale et en cas d'urgence (accident - maladie) pour avoir les bonnes coordonnées. L'employé a toujours le droit de se renseigner sur les données dont dispose Devos Group, de consulter ces données et de rapporter des améliorations si nécessaire.
- ✓ Lors du traitement des données relatives aux relations commerciales, Devos Group se limite aux données nécessaires au respect des obligations légales et des exigences spécifiques du client. Le partenaire commercial a toujours le droit de se renseigner sur les données dont Devos Group dispose, de consulter ces données et de faire apporter des améliorations si nécessaire.
- ✓ Les données de Devos Group ou des sociétés liées, les informations spécifiques à la production et/ou au client, les données financières et/ou comptables ne peuvent en aucun cas être communiquées publiquement sans l'autorisation des administrateurs. Les administrateurs souhaitent pouvoir vérifier l'exactitude des informations dans un contexte spécifique avant qu'elles ne soient rendues publiques afin d'éviter une interprétation incorrecte par les médias, les gouvernements, les organismes publics, les clients, les consommateurs, etc. Portez une attention particulière lorsque vous utilisez les médias sociaux en ce qui concerne la violation de la vie privée de Devos Group en ce qui concerne les opérations commerciales dans n'importe quel domaine.
- ✓ Les employés ne sont pas autorisés à conclure des obligations contractuelles au nom de Devos Group. Seuls les contrats signés par un administrateur sont contraignants, sauf procuration écrite.



Devos Group a désigné un responsable qui contrôle la bonne utilisation des données par les employés et les relations commerciales de l'entreprise.